



# Comité Départemental d'Équitation du Haut-Rhin

Daniel SOMMER Président  
3 rue Ste Thérèse 68124 LOGELBACH  
Tél : 03 89 27 11 34  
E-mail : daniel-sommer@wanadoo.fr  
Site Internet : www.cregrandest.fr

Logelbach, le 26 février 2024

aux membres du CDE 68

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du CDE 68 (exercice 2022/2023)

Madame, Monsieur le Président - Madame, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous convier à assister à :

**L'Assemblée Générale Ordinaire** de votre Comité Départemental d'Équitation du Haut Rhin qui aura lieu :

**VENDREDI 22 MARS 2024 à 19 H 00**

à l'**HOSTELLERIE DU PAPE**  
10 Grand'rue 68420 EGUISHHEIM  
(émargement dès 18 h )

ordre du jour :

- |  |   |
|--|---|
| 1) Accueil des participants            | 6) Budget prévisionnel 2023/2024*             |
| 2) Rapport Moral du président *        | 7) Quitus au trésorier et au comité directeur |
| 3) Approbation du PV de l'AG 24/03/23* | 8) Intervention des invités                   |
| 4) Rapport d'activité *                | 9) Divers                                     |
| 5) Rapport financier*                  |   |

(Au cas où les quorums ne seraient pas atteints, une nouvelle AG ordinaire sera organisée au Club House de la Sté Hippique de Rouffach, le 28 mars 2024. à 18 h. Le présent courrier tient lieu de convocation.)

Vous avez la possibilité de voter par correspondance ou sur place selon la notice explicative et le bulletin en annexe ( cf enveloppe réponse ).

A l'issue de l'Assemblée, vous êtes cordialement invité(e) à l'apéritif et à la collation offerts par le CDE 68.

Pour la bonne forme, je vous demande de bien vouloir confirmer votre présence par téléphone au 03 89 27 11 34 ou par mail (daniel-sommer@wanadoo.fr) pour le 19 mars 2024 au plus tard.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

P.J. Modalités de vote, bulletin de vote +  
enveloppe réponse.

Daniel SOMMER

P.S. \* prochainement consultables sur le  
Site du cregrandest.fr ,onglet (Comités Départementaux)